

## Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019

- 1) **Le compte de gestion 2018** dressé par la Trésorerie de Langeac, étant conforme au compte administratif de la commune. Le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.
- 2) **Vote des comptes administratifs 2018** sous la présidence de Monsieur Gilles BERINGER, 1<sup>er</sup> adjoint ; Monsieur Alain GARNIER, Maire, n'a pas pris part au vote.
  - a) **Compte administratif EAU 2018** : les dépenses de fonctionnement sont de 62 151.56 € et les recettes de 96 666.08 € soit un excédent de fonctionnement de 34 514.52 €. Les dépenses d'investissement sont de 97 613.76 € et les recettes de 211 385.72 € soit un excédent de 113 771,96 €.
  - b) **Compte administratif ASSAINISSEMENT 2018** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39 746,28 €, les recettes à 47 809,46 €. Il dégage un excédent de fonctionnement de 8 063,18 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 91 524,93 € et les recettes à 190 165,14 €, soit un excédent de 98 640,21 €.
  - c) **Compte administratif commune 2018** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 310 635,45 € et les recettes à 513 208,97 € soit un excédent de fonctionnement de 202 573,52 €. Les dépenses d'investissement sont de 749 214,07 € et les recettes de 630 131.97 €, soit un déficit de 119 082,10 €.

Le Conseil Municipal adopte tous les comptes administratifs à l'unanimité des membres présents.

### 3) Budget primitifs 2019

- a) **Vote des taux d'imposition 2019** : Sur proposition de la commission communale des finances, qui s'est réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux qui restent les suivants :  
**Taxe d'habitation : 8,44 %**  
**Taxe foncière : 13,13 %**  
**Taxe foncière non bâti : 57,58 %**
- b) **Vote du budget primitif EAU 2019**: il s'équilibre en fonctionnement à 99 270,52 € et en investissement 211 228,48 €. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

- c) **Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2019**: il s'équilibre en fonctionnement à 49 586,95 € et en investissement 246 473,21 €. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
- d) **Vote du budget primitif COMMUNE 2019** : il s'équilibre en fonctionnement à 426 262,16 € et en investissement à 634 296,17 €. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.  
Subventions aux associations : le conseil reconduit le montant aux diverses association de la commune.
- 4) Projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de St-georges-d'Aurac par le service urbanisme de Langeac.** Suite à l'arrêté préfectoral qui valide la carte communale partielle de la ZA St-Georges-Mazeyrat, la DDT ne peut plus, légalement, instruire les dossiers d'urbanisme pour la commune. La commune ne possédant pas de personnel dédié à l'urbanisme, M. le Maire propose de signer une convention avec la commune de Langeac, afin que ses services urbanisme instruisent les dossiers (PC, CU, ...). Adopté à l'unanimité.
- 5) Convention avec le département 43 marché public** : Dorénavant, pour tous travaux ayant un montant supérieur à 25 000 €, un appel d'offre sur la plateforme du CdG43 est obligatoire. La proposition est de passer une convention avec le service ingénierie du Département 43.

La séance est levée à 23 heures